

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE CUTRY
Séance du 21 octobre 2024 à 20 heures

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CUTRY se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du quinze octobre deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Ordre du jour :

1. Convention Territoriale Globale - 2025/2028
2. Prévention - Evaluation des risques professionnels
3. Demande d'ouverture de compte à terme - DGFIP
4. Décision modificative
5. Questions diverses

Etaient présents : M. Jean HUARD ; Mme Sandrine HAUPTMANN, M. Jean-Claude PAGELOT, Mme Nathalie GENIER ; M. Bernard HICK ; Mmes Françoise KAYSER et Brigitte HOUSSEMAND, Mme Sophie FLEUTOT, MM. Mickaël DI BARTOLOMEO, Pierre PARRACCIANI et Jean-Baptiste COLIN

Etaient excusés : Mme Marie-Thérèse CEROTTI a donné procuration à M. Jean HUARD
M. VERDINI a donné procuration à M. PAGELOT
M. BOUDART a donné procuration à Mme HAUPTMANN

Secrétaire de séance : M. Jean-Baptiste COLIN

Nombre de conseillers :

14 *en exercice*

11 *Présents*

14 *Votants*

Délibération n° 34-2024
Convention Territoriale Globale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

VALIDE les orientations prises dans la Convention Territoriale Globale « CTG » 2025/2028.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Délibération n° 35-2024
Prévention - Evaluation des risques professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le programme annuel de prévention.

APPROUVE l'engagement de la commune à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation des risques et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière de ce document unique.

Délibération n° 36-2024
Ouverture de compte à terme

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour,

AUTORISE l'ouverture d'un compte à terme avec la cellule « services financiers » du service comptabilité et services financiers du Service de Gestion Comptable

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au placement de fonds dans la limite d'un montant de 600 000 € (six cent mille euros) et pour une durée maximale 3 mois, dans les conditions définies ci-après :

- 1°) la nature du produit souscrit : compte à terme ;
- 2°) placement autorisé puisque provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine
- 3°) le montant à investir est fixé à 600 000 euros (six cent mille euros) ;
- 4°) la durée du placement : 3 mois
- 5°) impossibilité de retrait partiel
- 6°) possibilité de retrait anticipé
- 7°) Date d'effet : 21 octobre 2024

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les actes et engagements correspondants.

Délibération n° 37-2024
Décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 14 voix pour.

DECIDE les virements de crédits suivants :

ARTICLE / OPERATION	LIBELE	MONTANT
2152 / 2401	Aménagement Centre Village	- 6 443.94 €
231 / 2303	Bâtiment Technique	+ 4 221.64 €
2181 / 2311	Travaux aménagement rue de Longwy	+ 2 222,30 €

Fait à Cutry, le 22 octobre 2024

